



CREPS PACA

Etablissement Public du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
Aix en Provence | Antibes | Boulouris

➤ DE JEPS Perfectionnement sportif mention Volley Ball + UCC « baby et mini volley »

CREPS PACA Site de Boulouris

Compétences, prérogatives débouchés :

La formation vise à former des coordonnateurs de projets sportifs et éducatifs dans le champ du perfectionnement et de l'entraînement du Volley Ball

Les structures au sein desquelles ils exercent leur activité sont notamment les associations sportives affiliées à la FFVB.

Les activités professionnelles visées sont:

- 1/ concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- 2/ coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement
- 3/ conduire des démarches de perfectionnement sportif
- 4/ conduire des actions de formation

Public concerné :

Conditions :

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article D. 212-44 du code du sport, sont les suivantes :

- justifier d'une expérience d'encadrement en volley-ball ou en beach-volley (attestation délivrée par le DTN)
- justifier d'une expérience de pratiquant en volley-ball ou en beach-volley pendant au moins deux saisons sportives (attestation délivrée par le DTN).

Et être titulaire du PSC1 (remplace AFPS)

Contenu de la formation :

La formation est organisée autour de 7 modules :

- Exigences préalables à la mise en situation pédagogique
 - Utilisation des outils multimédia
 - Conception d'un projet de développement et mise en œuvre d'actions
 - Animation, enseignement en direction des publics non compétiteurs
 - Entraînement des compétiteurs
 - Contextualisation et intervention en formation de cadres
 - Suivi individualisé, alternance
- + UCC « baby et mini volley »

Calendrier :

Dates de la formation : du 27 septembre 2010 au 16 décembre 2011

Volume horaire global : 1239 H (incluant l'UCC « baby et mini volley »)

Nombre d'heures en centre (CREPS) : 735 H

Nombre d'heures en entreprise : 504 H

Sélection :

Dates de la sélection : 2 et 3 septembre 2010

Nature et modalités des épreuves :

- 1 entretien de motivation de 25 mn, mini dossier retraçant le parcours et le projet professionnel à fournir
- 1 écrit de 2h où le candidat doit répondre à une problématique dans le champ du volley ball
- 1 épreuve pratique de 20 mn : animation d'une situation d'entraînement au choix du candidat, incluant obligatoirement l'utilisation d'une manipulation de balles de l'entraîneur (technique d'entraîneur)

Nombre de places : 20

Modalité d'évaluation et certification

Le référentiel de certification comprend 4 Unités Capitalisables + l'UC complémentaire « baby et mini volley ». Chaque unité capitalisable est validée distinctement :

- UC transversales :
 - UC 1 : être capable de concevoir un projet d'action
 - UC 2 : être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- UC de la spécialité :
 - UC 3 : être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en volley-ball
- UC de mention :
 - UC 4 : être capable d'encadrer le volley-ball en sécurité.
- UC complémentaire :
 - UCC : être capable de conduire une démarche de perfectionnement en « baby et mini volley »

Aspects financiers :

Tarif de la formation : 7 587,30 € (aides non déduites)

Hébergement et restauration : voir « infos pratiques » sur le site

Inscription :

Dossier à télécharger sur le site <http://www.crepspacaboulouris.fr> ou à retirer au secrétariat des formations : Patricia FARSY

et à déposer pour le 01/08 /2010 délai de rigueur

Responsable de la formation : Flavie PERON
